Image not found or type unknown

L'huissier peut-il vous demander de régler une dette de votre époux ?

Fiche pratique publié le **30/06/2014**, vu **595 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Votre régime matrimonial est sans incidence sur le paiement des dettes du foyer. Le paiement peut être demandé à l'un ou à l'autre des époux, sauf dépenses excessives.

Les dettes qui ont pour objet l'entretien du ménage ou l'éducation des enfants peuvent être réclamées à l'un ou l'autre des deux époux, même si un seul d'entre eux les a contractées, puisque l'accord de l'autre n'est pas nécessaire pour ce type de frais.

Lire la suite

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés